Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20250404-DEL2025_021-DE

le Guilvinec
vue sur océan

Conseil municipal du 4 avril 2025 à 18 heures 30

Salle du Conseil Municipal

Del2025-021 - **Approbation du budget primitif 2025**

Nomenclature : 7-1. Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch

En application de la maquette réglementaire M57 du budget Commune et suivant la présentation qui vient d'être faite, le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : ..... 3 806 900,00 €

En investissement : ..... 5 072 940,13 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 31 mars 2025,

- **ADOPTE** le budget primitif commune 2025 voté par chapitre,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder (fongibilité) à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

Fait au Guilvinec, le 04/04/2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).
Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.
Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)